

## **TRAVAILLEUR NON SALARIE (TNS)**

Guide d'utilisation du portail MaCNSS pour la récupération du numéro d'immatriculation et du mot de passe



# Introduction

L'immatriculation des travailleurs non-salariés s'effectue, en général, sur la base des données communiquées via leurs organismes de liaison après leur fiabilisation auprès des instances concernées.

Ce guide explique au Travailleur Non Salarié la démarche à suivre afin de récupérer son numéro d'immatriculation et le mot de passe d'accès à son espace privé sur le portail <u>www.macnss.ma</u> pour déclarer son RIB, télécharger son certificat d'immatriculation et déclarer les membres de sa famille, en plus d'autres services.

Dans ce qui suit, on détaille l'ensemble des étapes à suivre pour chacune des situations suivantes :

- Le travailleur non salarié est assujetti au régime et immatriculé ;
- Le travailleur non salarié est assujetti au régime et non immatriculé (personne ne figurant pas dans la liste communiquée par son organisme de liaison);
- Le travailleur non salarié n'est pas éligible au régime des Travailleurs Non Salariés (personne assujettie à un autre régime d'Assurance Maladie Obligatoire)

NB : Dans ce qui suit, on désigne par TNS, le Travailleur Non Salarié.



### Accès à l'espace public de Ma CNSS

- a) Entrer sur votre navigateur le lien du portail www.macnss.ma
- b) Entrer dans la rubrique « je suis un travailleur non salarié »;



Etape 2

## **Introduction des informations personnelles**

- a) Sélectionner le type de votre pièce d'identité ;
- b) Entrer le numéro de la pièce d'identité sélectionnée ;
- c) Saisir la date d'expiration de la pièce d'identité (écrire la date sous format jj/mm/aaaa ou sélectionner dans le calendrier) ;
- d) Saisir la date de naissance (sous format jj/mm/aaaa ou sélectionner dans le calendrier) ;
- e) Entrer votre numéro de téléphone ;
- f) Choisir votre opérateur téléphonique dans la liste déroulante ;
- g) Saisir l'adresse email (champs facultatif) ;
- h) Reproduire le code de vérification indiqué dans l'écran
- i) Cliquer sur « Valider ».

CNIE O CARTE SEJOUR				
CNIE				(*)
Date d'expiration de la CNIE		0	j/mm/aaaa)	(*)
Date de naissance		Q	j/mm/aaaa)	(*)
N° Téléphone	(*)	Opérateur téléphoni	que v	(*)
Confirmation N° téléphone				(*)
Email mail servira pour la confirmation de la création du compte)				
Confirmation Email				
rLUZj			C	
trez les caractères figurant dans l'image ci-dessus				(*)
		_		



## TNS assujetti au régime et immatriculé

#### a) TNS assujetti au régime et immatriculé disposant d'un compte Ma CNSS

Si le travailleur non salarié est immatriculé à la CNSS et que le système detecte qu'il dispose déjà d'un compte Ma CNSS, le portail lui affiche le numéro d'immatriculation et l'invite à utiliser ses identifiants d'accès habituel à Ma CNSS pour accéder à son espace privé.

MESSAGE DE SUCCÈS	×	
Votre numéro d'immatriculation est votre compte Ma cnss, veuillez utiliser le m vous disposez déjà.	Pour accéder à nême mot de passe dont	
	Fermer	
3/5	Version du 29/1	11/2

## b) TNS assujetti au régime et immatriculé ne disposant pas d'un compte Ma CNSS

Entrer le code OTP reçu par sms (sur le téléphone saisi auparvant) et le code de vérification indiqué dans l'écran puis cliquer sur « valider »

NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
EMAIL			
TELEPHONE			
code Opt			
rBCMY			C
ntrez i s caractères figurant dans l'im	age ci-dessus		
-			
		RETOUR	VALIDER

Si le travailleur non salarié est assujetti au régime et immatriculé à la CNSS et le système detecte qu'il ne dispose pas d'un compte Ma CNSS, le portail lui affiche le numéro d'immatriculation et lui envoi par sms, le mot de passe d'accès à l'espace privé du compte ma cnss.

SMS	s a ete envoye par
21/12	

## TNS assujetti au régime et non immatriculé

Si le travailleur non salarié n'est pas encore immatriculé à la CNSS, le portail l'invite à indiquer sa catégorie professionnelle dans une liste déroulante.

	•			
Architectes				~
		_		

En fonction de la catégorie selectionnée, le portail lui affiche la liste des documents à fournir et l'invite à se presenter dans l'un de nos points de proximité (liste visible en cliquant sur le lien ici ou à l'agence CNSS la plus proche.

Pour achever votre demande d'immatriculation veuillez vous présenter au point de proximité de votre choix figurant sur la liste ici ou à l'agence CNSS la plus proche muni des pièces suivantes :

- Diplome d'architecte
- Carte nationale d'identité

**NB:** Cette liste est actualisée au fur et à mesure que de nouvelles catégories professionnelle intègrent le régime de la couverture sociale et médicale des TNS.



Etape

4

## TNS non éligible au régime des Travailleurs Non Salariés

Si le TNS n'est pas éligible au régime des Travailleurs Non Salariés, le système lui affiche un message indiquant le motif de son non éligibilité.